A propos de la politique française de l'éducation et de la formation des élites politiques en Afrique noire (1940-1960)

par Robert CORNEVIN,

Académie des Sciences d'Outre-Mer.



Le sujet traité par G. Gosselin (1) est intéressant et il manque en effet de bonnes études de synthèse sur ce problème. A lire cet article dont les données statistiques sont utiles, on éprouve cependant un certain malaise qui tient autant à une bibliographie souvent fragmentaire anglophone ou discutable qu'à la présentation de certains faits.

Ecole normale William Ponty, Ecole Primaire Supérieure, Séminaire.

G. Gosselin commence par déclarer :

« Cette étude ne concerne pas la politique française et ses effets en matière d'enseignement supérieur (ou assimilé). C'est ainsi que la formation des cadres à l'école William Ponty n'est pas évoquée. Ce sujet, par son importance capitale exigerait une étude séparée ».

Nous sommes bien d'accord qu'il serait souhaitable de consacrer une étude à cette école normale créée en 1903 par le gouverneur général Roume à Saint-Louis du Sénégal, transférée en 1913 à Gorée puis en 1939 à Sébikhotane dans la banlieue de Rufisque. Cette école normale (une centaine d'étudiants par an recrutés par concours dans la fédération d'AOF et au Togo, formait en trois ans l'essentiel des cadres de la fédération : un tiers instituteurs, un tiers de commis d'administration, un tiers qui, après quatre ans à l'Ecole de médecine de Dakar, devenaient

⁽¹⁾ Res Publica, 1969/4, pp. 675-700.

652 RES PUBLICA

médecins auxiliaires (ce fut le cas notamment du président Houphou et Boigny et du Dr. Zinzou).

L'école normale William Ponty continua jusqu'en 1945 sous sa forme fédérale. Elle fut ensuite réservée au seul Sénégal pour la formation de ses instituteurs et devint... une boîte à bachot.

L'école normale de jeunes filles de Rufisque, l'école normale de Katibougou (Soudan) celle de Côte d'Ivoire, les écoles primaires supérieures *formaient* des cadres. Il n'y eût aucune restriction durant la guerre.

De même il existait depuis 1935 à Brazzaville une école de cadres (2). Par ailleurs les séminaires catholiques du Dahomey et au Cameroun notamment, les écoles bibliques pour les protestants constituaient aussi d'efficaces centres de formation de cadres.

La constitution de 1946.

A propos du titre VIII de la Constitution de la IV° République abordé p. 682, M. Gosselin ne mentionne pas la compétence des assemblées territoriales en matière d'enseignement. A partir de 1946 l'enseignement français n'est plus une émanation pure et simple du pouvoir parisien. Le Conseil général (pour les colonies des Fédérations d'AOF et d'AEF) et les assemblées représentatives pour le Cameroun et le Togo étaient obligatoirement consultés sur tout ce qui concernait l'enseignement. La loi cadre Defferre ne changea rien de fondamental en matière d'enseignement.

Elites nouvelles, élites traditionnelles, masse.

Il y aurait beaucoup à dire sur certaines affirmations de M. Gosselin. Pour ce qui est des chefferies je le renverrai à l'étude que j'ai eu l'occasion d'écrire sur ce sujet (3).

Notons cependant que Sékou Touré est l'un des rares exemples d'un syndicaliste ayant arrivé à un haut poste politique. Je pense pour ma part que les syndicalistes ayant accédé à des postes politiques le doivent au fait qu'ils appartenaient déjà à une élite. Le syndicalisme leur servant de tremplin et de porte-micro.

⁽²⁾ Sur ce problème on pourra se reporter au numéro spécial de Culture Française (1967, no 3, 96 Bd Raspail.) sur la langue française en Afrique.

⁽³⁾ L'évolution des chefferies traditionnelles dans l'Afrique noire d'expression française, *Penant* nº 686, avril-mai 1961, pp. 235-250; nº 687, pp. 379-388; nº 688, pp. 539-556.

Statistiques d'enseignement technique.

Pour juger de l'enseignement technique il faut évaluer le degré d'équipement industriel des pays africains, leur débouché possible. Il faut voir l'esprit dans lequel fut envisagé l'enseignement après 1945. Les nouveaux venus affectèrent de considérer ce qui avait été réalisé avant comme méprisable et notamment ces écoles rurales diffusant des notions d'agriculture permettant de ne pas complètement détacher l'enfant de son milieu paysan.

Mais surtout l'enseignement technique en France fut longtemps réservé aux laissés pour compte des nobles études classiques. Les professeurs français étaient imbus de ces idées... on comprend alors par contagion les réticences des Africains.

Les élites nouvelles et la logique d'une politique d'éducation.

L'utilisation des travaux de Coleman et Lucy Mais (spécialistes dans les pays anglophones) rend cette partie peu adaptée au système d'éducation francophone. Mais surtout ces problèmes ont fait l'objet de nombreux travaux, colloques, débats à l'assemblée de l'Union Française, à l'UNESCO lors des colloques de l'AUPELF, etc. Nous ne pouvons mieux faire que de conseiller à M. Gosselin de lire la collection des revues abordant ce problème : France Eurafrique (4). La Revue Française d'Etudes Politiques africaines (5), Afrique Contemporaine (6), Coopération et développement (7), Compte rendu des séances de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer (8), revue de l'AUPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (9) sans compter les divers bulletins pédagogiques.

M. Gosselin a abordé avec une évidente bonne volonté un passionnant sujet. Ce sujet est singulièrement plus complexe qu'il ne semble au premier abord. Il doit justifier des études beaucoup plus amples pour lesquelles nous souhaitons bonne chance à ce jeune chercheur.

⁽⁴⁾ Rue Bourdaloue 4, Paris IX.

⁽⁵⁾ Rue de l'Echiquier 32, Paris Xe.

⁽⁶⁾ Quai Voltaire 29-31, Paris VIIe.

⁽⁷⁾ Rue des Entrepreneurs 54, Paris XVo.

⁽⁸⁾ Rue Lapérouse 15, Paris XVIe.

⁽⁹⁾ Université de Montréal, B.P. 6128, Montréal, Canada.